



FÉDÉRATION JURASSIENNE DE TIR

CHALLENGE Adrien Maître

CHAMPIONNAT DE GROUPES FJT-AJBST

REGLEMENT CATEGORIE JUNIORS

1. Toutes les sections membres de la Société Cantonale Jurassienne de tir ont le droit de participer à cette compétition du championnat de groupes FJT 300 m.
2. Il sera pris en considération pour l'attribution du challenge Adrien Maître le résultat des tours du championnat de la catégorie Juniors.
3. Tous les groupes tirent dans leur catégorie respective 300 m.
4. La section avec le plus haut résultat au total des tours se verra attribuer le challenge Adrien Maître pour une année.
5. En cas d'égalité dans les quatre tours, c'est le plus haut résultat des quatre tours. Ensuite les plus hauts résultats individuels.
6. Le challenge est attribué définitivement au groupe qui l'aura gagné le plus de fois en 10 ans. En cas d'égalité, une année supplémentaire entre les groupes gagnants.
7. Ce règlement a été établi par le responsable des récipiendaires en charge Marcellin Scherrer et la donatrice Mireille Maître, membre d'honneur de la Fédération Jurassienne de Tir.

La donatrice: Mireille Maître

Resp. des récipiendaires FJT : Marcellin Scherrer

Courrendlin le 4 mars 2016